

Cap au Vert

Des vacances pour les enfants malades

APPEL À
PROJETS

LES DOSSIERS
SERONT REÇUS ET
ÉTUDIÉS TOUT AU
LONG DE L'ANNÉE

Contexte

Nombre d'enfants et d'adolescents malades ou handicapés ne peuvent partir en vacances dans les centres de loisirs ordinaires. Pourtant, ces moments récréatifs leur permettent d'oublier un temps la maladie.

C'est pour cela que la Fondation de France propose à des jeunes en rémission d'une maladie grave, atteints d'une pathologie chronique invalidante mais actuellement bien contrôlée, ou porteurs d'un handicap physique ou psychique, de partir en vacances avec des jeunes en bonne santé dans des centres de vacances ordinaires, tout en bénéficiant d'un encadrement médical adapté. Ces séjours doivent avoir une composante sportive importante pour permettre de créer du lien entre les enfants autour d'une activité ludique.

Objectifs

Les objectifs de ces séjours sont les suivants :

- permettre aux enfants malades de partager les mêmes activités que les enfants bien portants, de vivre normalement, malgré la maladie, et de sortir du cocon familial ;
- renforcer l'autonomie et la confiance en soi des enfants ;
- changer les représentations autour de la maladie et du handicap, et favoriser ainsi l'acceptation de la différence.

Comment le séjour est-il organisé ?

La Fondation de France demande à l'association ou à l'institution (hôpital, IME...) de s'impliquer en organisant le départ, avec les enfants et adolescents, d'un infirmier ou d'un membre de la structure qui accompagne ces jeunes.

Cette personne veille à la bonne prise des traitements, au suivi des régimes s'il y en a, surveille l'état de santé des jeunes, et est prête, le cas échéant, à prendre contact avec les structures de soins locales (dont le recensement a préalablement été fait).

Sa bonne connaissance du dossier permet un encadrement médical adapté et est rassurante pour le jeune, les parents et la structure d'accueil.

Sa qualité de membre d'une équipe qui, habituellement, prend l'enfant ou l'adolescent en charge, lui permet de les appeler au moindre doute et de se faire conseiller en temps réel.

Pour les jeunes porteurs d'un handicap, des moniteurs spécialement formés interviennent lors des activités sportives.

Si besoin, ces séjours peuvent se dérouler dans les centres UCPA, partenaires du programme, qui accueillent ce type de séjours depuis de nombreuses années. L'UCPA peut adapter ses activités en fonction des besoins des enfants.

Qui peut répondre ?

Ce programme s'adresse aux services hospitaliers volontaires, aux associations en lien avec un service hospitalier, ou aux associations de patients qui, parce qu'elles prennent en charge des jeunes malades ou handicapés tout au long de l'année (accueil, soutien, loisirs), peuvent :

- repérer des enfants et adolescents susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques) ;

- informer les familles ;
- permettre le détachement d'un soignant (infirmier, médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour.

Durant le séjour, les enfants et adolescents malades ou handicapés partagent des activités et/ou leur vie quotidienne avec des enfants bien portants.

Ces jeunes peuvent donc avoir encore des traitements spécifiques en cours, mais ils doivent a priori pouvoir mener une vie « normale » (se laver, s'habiller, se nourrir, pratiquer des activités sportives moyennant quelques précautions ou aménagements, participer aux activités récréatives).

Les modalités de soutien

La Fondation de France subventionne le séjour ainsi que le transport, hormis une participation de 80 € à la charge des parents, s'ils sont en mesure de l'assumer.

Elle finance également le transport de l'accompagnant et, sur place, tout équipement supplémentaire rendu nécessaire par le traitement médical.

130 à 150 jeunes partent ainsi chaque année.

Comment répondre ?

Pour présenter votre projet, vous pouvez vous adresser directement à :

capauvert@fdf.org

Les dossiers seront reçus et étudiés tout au long de l'année.



ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN

Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration, des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.



COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT ?

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elle est destinée à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques dans le domaine de la protection de l'environnement.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France

mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance.

Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France.

Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue.

Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique Nous connaître / ODD : nos engagements.

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00

fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 916 fondations abritées soutiennent chaque année près de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.